

Toll y consentit, et le cadavre ayant été trouvé, il permit qu'on lui donnât la sépulture, mais défense fut faite au propriétaire de quitter le camp avant d'avoir assisté à une scène atroce. Trois prisonniers polonais faits dans le combat furent conduits sur la place publique entièrement enveloppés de paille enduite de goudron à laquelle on mit le feu, en présence des troupes rangées en bataille et au roulement de tambours. Pendant que ces malheureux expiraient dans d'horribles souffrances, le général Toll cria d'un ton menaçant au propriétaire :

« A présent, allez chez vous et dites aux Polonais que j'en ferai autant à tout insurgé qui me tombera entre les mains sur le champ de bataille. »

De pareils actes de barbarie semblent impossibles au siècle où nous vivons ; eh bien, nous mettons au défi qui que ce soit de démentir ce fait qui s'est accompli devant plus de deux mille personnes. »

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Saint-Nazaire, 15 juin.

Le *Tampico*, de la compagnie générale transatlantique, porteur des malles du Mexique, de Cuba, des Antilles, est entré en rade avec 253 passagers en bonne santé et 260 tonneaux de marchandises.

Vienne, 13 juin.

Un courrier, porteur des dépêches autrichiennes relatives à la question de Pologne, est parti pour Paris et Londres.

La *Presse* dit que les propositions anglo-françaises ont été légèrement modifiées, notamment en ce qui concerne une représentation nationale en Pologne.

La *Presse* pense que les cabinets de Paris et de Londres acceptent les modifications de l'Autriche, pour arriver à un programme identique.

On dit la Russie disposée à accepter le programme modifié par l'Autriche, et à consentir à la réunion d'une conférence. La *Presse* ajoute que le désir serait que cette conférence eût lieu à Vienne.

Cracovie, 13 juin.

Le comte Plater a été pendu à Wilna, par ordre du gouverneur général Mourawieff.

L'étudiant Abicht et le prêtre Konarski ont été pendus vendredi à Varsovie, devant la citadelle.

Les voyageurs venant à l'instant de Varsovie prétendent que l'archevêque, ayant protesté contre la pendaison d'un prêtre, aurait été arrêté et transporté à Saint-Petersbourg.

Cracovie, 14 juin.

Dans le palatinat de Kalisch, les insurgés ont remporté un succès signalé à Ignacew. Dans le gouvernement de Lublin, Lelewel a soutenu plusieurs combats contre les Russes. Il occupe en ce moment Lubartow. En Lithuanie, le corps commandé par Zukowski a livré un combat aux Russes à Poniewiez. Les Russes ont subi des pertes sensibles.

Le 10, le colonel Czachowski a attiré les Russes à une embuscade près de Konskie, palatinat de Sandomir. Deux compagnies russes ont été totalement détruites. La ville de Kielce est encombrée de blessés russes.

### CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

Des sentences judiciaires ont frappé, comme coupables d'escroquerie, des voyageurs des chemins de fer qui avaient cru pouvoir réunir leurs billets de départ pour faire exécuter l'un d'entre eux du paiement d'un excédant de bagages.

La jurisprudence ne paraît pas être encore définitivement fixée sur ce point ; car, dans un cas semblable, le tribunal correctionnel de Belley a rendu, le 2 avril

de nier, un jugement qui a acquitté le prévenu en se fondant, outre les motifs de fait, sur des motifs de droit que nous croyons intéressants de reproduire.

Le jugement s'exprime ainsi :

En droit,

Attendu qu'il n'est constaté par aucune convention que le droit accordé au voyageur porteur d'un billet de place, de faire transporter gratuitement, avec lui, 30 kilogrammes de bagage, soit un droit purement personnel et inextinguible ; que la Compagnie reconnaît que ce droit peut être cédé à des parents ou amis voyageant ensemble ; que cette restriction, qui n'est appuyée sur aucun texte, serait complètement laissée à l'arbitraire des Compagnies, puisque si la parenté est toujours chose facile à établir, il n'en est pas ainsi de l'amitié, et qu'au surplus il serait aussi difficile d'établir jusqu'à quel degré de parenté devait exister la tolérance ;

Attendu qu'il est plus rationnel de reconnaître que l'article 45 du cahier des charges, annexé à la loi du 15 juillet 1863 accorde à tout voyageur porteur d'un billet de place deux droits distincts, celui d'être personnellement transporté d'un point à un autre de la ligne, et celui de faire transporter avec lui, au même point trente kilogrammes de bagage, que l'incessibilité de ce dernier droit n'étant écrite dans aucune loi, dans aucune convention, il peut être cédé gratuitement ou à titre onéreux, conformément au principe posé dans l'article 1898 du Code Napoléon, etc.

On fit dans le *Propagateur* :

Le carrousel offert aux jeunes gens qui ont pris part à la cavalcade des Fêtes de Lille a été très brillant. Tous les cavaliers avaient revêtu le costume qu'ils portaient la veille pendant la marche du cortège, ce qui donnait à ces courses tout l'attrait d'un carrousel travesti.

Tous les gradins regorgeaient de monde, et beaucoup de places ont été refusées. La recette approximative s'élève à 6,000 fr. Là aussi l'ordre a été parfait et pas le moindre accident ne s'est produit. Voici la liste des prix :

1<sup>er</sup> prix, pendule et candélabres de bronze (sujet : La Moisson), M. Jules Dutilleul, de Lille.

2<sup>e</sup> prix, une coupe et deux étagères, cristal et bronze (Baccarat), M. Hector Lahousse, de Lille.

3<sup>e</sup> prix, cave à liqueurs cristal et bronze (Baccarat), M. Brunel, d'Haubourdin.

4<sup>e</sup> prix, l'Écosse, bronze de Mène, M. Denis Derrevaux, de Lille.

5<sup>e</sup> prix, fusil Lefaucheur, M. Leclercq, de Lille.

6<sup>e</sup> prix, groupe (Le Faisan), M. Frellet, de Bondues.

7<sup>e</sup> prix, table en laque et nacre, M. Alphonse Mallez, de Lille.

8<sup>e</sup> prix, carabine Flobert, M. Houvenaghel, de Salomé.

1<sup>re</sup> surprise, deux statuettes, Lydéric et Phinaert, sculptés par M. Buisine-Rigot M. Lefebvre, de Tintignies.

2<sup>e</sup> surprise, trois volumes de chansons lilloises, avec une serinette pour en apprendre les airs, M. Leon Crespel de Lille.

Le carrousel des sous-officiers du 10<sup>e</sup> dragons a été des plus brillants. Il est difficile de donner une idée de l'adresse avec laquelle étaient exécutés les voltiges et les quadrilles qui ont provoqué les plus chaleureux applaudissements.

On nous adresse des plaintes nombreuses sur la déplorable incurie dont l'administration du chemin de fer du Nord a donné de nouvelles preuves.

Dimanche dernier, malgré l'expérience acquise, l'organisation du service n'a pu empêcher les inconvénients résultant d'un encombrement qui était cependant prévu.

Nous résumerons dans notre prochain numéro les réclamations qui nous par-

viennent trop tard pour être insérées aujourd'hui.

On nous adresse la lettre suivante :

Roubaix, le 16 juin 1863.

Monsieur le Rédacteur,

Ayant été témoin de la conduite admirable de M. Gyr-Lebrun, caporal des pompiers, lors de l'incendie qui a eu lieu rue du Grand-Chemin, je viens vous exprimer mon étonnement de n'avoir pas vu figurer le nom de cet estimable citoyen dans la liste qui vous a été adressée.

Dès le commencement du sinistre, placé sur une plate-forme donnant dans la cour voisine, le caporal Gyr-Lebrun s'est constamment tenu à un poste très dangereux et j'affirme qu'il a certainement contribué par un travail incessant et des soins intelligents à empêcher les progrès de l'incendie.

La modestie est chose très rare aujourd'hui, et le nombre des gens qui se devouent dans le seul but d'accomplir les devoirs qui leur incombent, diminue chaque jour ; c'est pourquoi j'ai cru devoir vous faire connaître la conduite de M. Gyr-Lebrun. Elle mérite des éloges qu'il n'eût certainement pas sollicités.

Veillez agréer, etc.

Un abonné.

Nous recevons aujourd'hui le programme des courses de Roubaix. Il paraît réunir de bonnes conditions de réussite et être bien approprié aux habitudes, aux exigences du pays. Tous les intérêts qui peuvent être en jeu sont bien sauvegardés.

Nous reviendrons sur les détails qu'il nous est impossible d'examiner aujourd'hui.

### PROGRAMME. COURSES DE ROUBAIX.

Mardi 18 Août 1863.

PRIX DE ST.-ANTOINE.

800 fr. au 1<sup>er</sup> et les entrées ; 250 fr. au 2<sup>e</sup> et 150 fr. au 3<sup>e</sup> pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus introduits avant le 1<sup>er</sup> mars dernier dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme et n'ayant jamais gagné une course de 1,000 fr. au trot. Entrée 20 fr., poids, 4 ans 72 kilogrammes, 3 ans et au-dessus 76 kilogrammes. Les chevaux nés et élevés en France auront 2 kilogrammes de décharge ; distance 4,000 mètres environ (au trot monté).

S'il n'y a pas quatre chevaux partants le Prix sera réduit de moitié.

PRIX DE LA FERME.

1,500 fr. au 1<sup>er</sup>, 800 fr. au 2<sup>e</sup>. Les entrées au 3<sup>e</sup> pour tous chevaux. Entrée 40 fr. poids, 70 kilogrammes. Le gagnant d'un prix de 1,000 fr. portera 5 kilogrammes de surcharge, de deux ou plusieurs de ces prix 10 kilogrammes. distance 5,000 mètres environ (au trot monté).

S'il n'y a pas quatre chevaux partants, le premier ne recevra que 1,000 fr. et le second 300 fr.

PRIX DU MOULIN.

300 fr. et les entrées au 1<sup>er</sup>, 200 fr. au 2<sup>e</sup>, 100 fr. au 3<sup>e</sup> pour tous chevaux dont la taille ne dépasse pas 1 m. 52 c. introduits dans l'arrondissement de Lille avant le 1<sup>er</sup> juillet 1863. Entrée 5 fr. poids libre, distance 600 mètres environ (course plate). (Les jockeys de profession seront exclus.)

### STEEPLE-CHASE

PRIX DU CERCLE.

3,000 fr. pour chevaux de demi-sang nés en France et y ayant été élevés jus-

qu'à l'âge de 3 ans. Agés de 4 à 8 ans inclusivement. Entrée 100 fr. moitié forfait. Le montant des entrées au second. Poids 4 ans 68 kilogrammes ; 5 ans et au-dessus 72 kil. Le gagnant d'un ou plusieurs prix de Steeple-Chases ou Courses de Haies d'une somme de 8,000 fr. portera 12 kilogrammes de surcharge, d'une somme de 4,000 fr. 5 kil. d'une somme de 2,000 fr. 2 kilogrammes de surcharge. (Dix chevaux engagés ou pas de course).

Un cheval courant seul n'aura droit qu'au tiers du prix.

S'il n'y a pas cinq chevaux partants le prix sera réduit à 2,000 fr.

PRIX DES DAMES.

(Gentlemen riders.)

800 fr. et les entrées au 1<sup>er</sup>, 400 fr. au 2<sup>e</sup> pour tous chevaux servant *bona fide* de chevaux de chasse, d'armes ou de promenade, et n'ayant pas été dans une écurie d'entraînement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1863. montés par les propriétaires ou leurs amis (les gens à gages sont exclus). Entrée 25 fr. poids 72 kilogrammes. Le gagnant d'une course publique portera 3 kilogrammes de surcharge, de deux ou plusieurs de ces courses 5 kilogrammes de surcharge. (Huit chevaux engagés ou pas de course).

PRIX

DE LA

### VILLE DE ROUBAIX.

GRAND STEEPLE-CHASE

(Handicap.) Gentlemen riders.

6,000 fr. pour tous chevaux. Entrée 200 fr. moitié forfait, et 50 fr. seulement s'il a été déclaré. Le second recevra 600 fr. sur les entrées. Le gagnant d'un steeple-chase de 2,000 fr. après la publication des poids portera 2 kil. de surcharge, de 5,000 fr. 4 kilogrammes, de deux de ces prix 6 kilogrammes, distance 5,000 mètres environ.

Un cheval courant seul n'aura droit qu'à la moitié du prix et au montant des entrées. Le prix sera réduit à 5,000 fr. s'il n'y a que quatre chevaux partants, et à 4,000 fr. s'il n'y en a que trois.

Les engagements pour les courses au trot et le Prix du Moulin seront reçus jusqu'au 7 août avant 4 heures du soir, chez M. LÉON FRASEZ, secrétaire des Courses à Roubaix.

Les engagements pour les steeple-chases seront reçus chez M. GRANDHOMME, secrétaire du Jockey-Club, 30, rue de Gramont à Paris, et chez M. WEATHERBY, 6 old Burlington street, à Londres, jusqu'au 11 juillet avant 4 heures du soir.

Les engagements pour le Prix des Dames seront également reçus chez M. LÉON FRASEZ, à Roubaix.

Les poids pour le Grand Steeple-chase (gentlemen-riders) seront publiés le 27 juillet, à 4 heures du soir. Les forfaits devront être déclarés à Paris et à Londres le 7 août à la même heure.

Les Courses de Roubaix seront soumises au règlement des courses de la Société d'Encouragement.

Seront considérés comme gentlemen-riders, les Membres du Jockey-Club, du Cercle Imperial, et du Cercle de la Rue Royale, les Officiers des armées Française et Belge, en activité de service, les officiers du Haras ou tout autre personne sur la présentation et sous la responsabilité de deux membres desdits clubs.

La tenue de course est de rigueur. Le terrain sera montré aux coureurs la veille du jour des courses à 2 heures.

Les Membres de la Commission des Courses.

MM. Ernoul-Bayart, maire, président;

Julien Lagache et Constantin Descat, vice-présidents.

Commissaires :

MM. Henri Delattre ;  
Jules Brème ;  
Jean-Baptiste Scrépel ;  
Jean Lefebvre ;  
Henri Housset ;  
Edouard Vouzelle.  
Secrétaire : M. Léon Frasez.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 14 juin 1863.

Sommes versées par 65 déposants, dont 18 nouveaux. . . . . fr. 10,150  
24 demandes en remboursement. . . . . 8,155 44

Les opérations du mois de juin sont suivies par MM. A. Delfosse et L. Eeckman, directeurs.

Pour toute la chronique locale : J. REMOIX

### CAVALCADE DE LILLE.

Le temps a été favorable à la fête de Lille. Le samedi, on pouvait craindre pour le lendemain, et c'eût été un malheur véritable. Dans le but et surtout le résultat de ces cérémonies locales, il y a toujours autre chose qu'une question de plaisir.

Outre le produit des quêtes faites pour les pauvres, que d'industries profitent du séjour des étrangers et des dépenses occasionnées pour ces fêtes.

Un jour de pluie fait envoler bien des espérances. Heureusement le soleil a triomphé et la journée du dimanche a été magnifique.

Le cortège avait l'aspect ordinaire. On a suivi le programme.

Ce programme, on le connaît. Les *fastes de Lille* ont été affichés, publiés sous toutes les formes.

La légende du premier forestier, de *Lidéric et Phinaert*, a été racontée souvent. Nous ne thémorons pas dans une redite.

On a pu remarquer des détails fort intéressants, des groupes bien ordonnés, et, comme toujours, rappelant les époques antérieures, les siècles passés : les soldats romains aux armures étincelantes, la brillante chevalerie du moyen-âge, puis l'élégant costume du temps de François 1<sup>er</sup>, de Louis XIV, celui plus sévère de la République qui sert de transition au costume moderne.

Toutes les cavalcades se ressemblent, le canevas est le même, les broderies seules varient légèrement.

Des cavaliers qui luttent de luxe et d'adresse, qui caracolent plus ou moins agréablement pendant 5 ou 6 heures, des chars allegoriques forment toujours le même fonds, le même ensemble.

Il est impossible de citer les costumes très riches qui nous ont le plus frappé ; il serait même difficile de juger sagement si un prix de ce genre devrait être décerné — il y en avait là d'une richesse inouïe.

Encore une fois, tant mieux pour l'industrie.

Nous nous arrêtons donc fort peu à la narration de ce que tout le monde a vu : nous ferons seulement une remarque qui a déjà été produite à propos des fêtes que Roubaix prépare pour le mois d'août.

On a beaucoup discuté sur l'opportunité d'une cavalcade.

Celle de Lille prouve que c'est encore un des moyens les plus infatigables d'obtenir un résultat satisfaisant comme produit direct en argent.

Ici vient une autre remarque. Qui a vu le zèle des *quétteurs*, (les hommes utiles de la cavalcade), sera d'avis qu'on ne fait généralement pas assez ressortir les services qu'ils rendent.

Il y en avait pour tous les rangs, pour toutes les classes.

ROBERT HELLER.

(La suite au prochain numéro).

L'étranger qui empêcha le pillage de ce palais y a-t-il reparu depuis ? demanda Rodriguez, saisi d'un vague pressentiment.

Oui, le soir même : et c'est dans la nuit que ma mère est tombée malade.

Que ne puis-je découvrir son domicile, ou seulement son nom ! Je ne forme à son égard que de très-faibles conjectures. Cependant, s'il reparait, je vous engage à l'empêcher, si possible, de voir la comtesse. La présence de cet homme semble lui faire du mal, et elle sera mieux en état de le recevoir quand elle se portera bien que dans les dispositions où la jettent ses souffrances actuelles.

Déjà la comtesse trouvait l'absence de sa fille trop longue. Elle agit sa sonnette d'argent, et dona Paula se hâta d'obéir à cet appel, après avoir effleuré de sa main la main du marquis.

Don Rodriguez n'obtint l'autorisation de conduire le comte au palais del Tesoro que sous sa propre responsabilité.

En entrant dans cette maison, qu'il avait habitée quinze ans, entouré de tout l'éclat de la richesse et du pouvoir, le prisonnier ne fut pas maître d'une émotion douloureuse. Mais il se remit bientôt et monta l'escalier sans faire attention aux regards curieux et insolents des domestiques. Sa fille se jeta à son cou avec des larmes de joie et de tristesse tout ensemble. Puis elle le conduisit dans la chambre de la comtesse, où le marquis n'entra point. Dona Paula elle-même fut congédiée par sa mère au bout de quelques minutes, et le comte, resté seul avec la malade, s'assit à côté d'elle et lui prit les mains.

Ton état m'inquiète, lui dit-il, et d'autant plus que je suis contraint de te

quitter. Tes mains sont froides : tu as la fièvre.

C'est possible ; cependant je me rétablirais bientôt si l'avenir n'était pas menaçant, répondit dona Louisa ; mais j'ai de mauvaises nouvelles à t'apprendre. Felipe vit ; il est à Caracas. C'est un des fauteurs de la révolution qui, non content de te ravir tes charges et tes dignités, va nous coûter aussi notre considération et notre fortune.

Le comte jeta sur elle un regard surpris et répliqua avec abattement : Je voudrais que nous n'eussions jamais possédé cette fortune au préjudice de mon neveu.

Tu es faible comme toujours ! L'Etat nous ayant adjugé les biens de don Felipe, nous ne fimes qu'user de notre bon droit en en prenant possession. Mais les tribunaux de l'insurrection nous dépouillèrent sans doute bientôt. Don Felipe n'a pas encore affiché publiquement ses prétentions. Personne ne semble instruit de sa présence à Caracas ; la seule chose qu'il nous reste à faire est donc de vendre toutes ses anciennes propriétés. Notre bannissement justifie cette mesure, et, une fois le prix de la vente entre nos mains, que Felipe se fasse indemniser comme il pourra.

Peut-être serait-il préférable de transiger avec mon neveu. Son caractère a toujours été bienveillant, et le regret le plus amer que j'aie eu de ma vie, c'a été de le voir s'engager dans des relations dangereuses avec les ennemis de l'Espagne, et surtout d'être obligé de servir moi-même d'instrument à son exil.

Tu n'as fait que ton devoir, et tu as moins à te reprocher que tu ne penses, dit la comtesse, souriant à l'idée qu'elle seule avait été l'âme de toute la machination.

Avant de partir, tu me signeras une procuration m'autorisant à disposer de tes immeubles.

J'avais prévu ton désir avant de soupçonner quels nouveaux embarras nous menaçaient, reprit le comte, présentant à sa femme un papier qu'elle examina attentivement. Mais j'aurais de la peine, je l'avoue, à approuver un expédient qui réduirait pour la seconde fois mon neveu à la mendicité.

Ainsi tu préférerais prendre toi-même le bâton de mendiant ? demanda la comtesse avec ironie ; et l'opposition inaccoutumée de son mari reveilla toute l'énergie de son caractère.

Louisa, répondit don Gomez d'une voix plus haute, j'ai trop suivi tes conseils ; ils ont fait mon malheur. J'ai consenti à trahir mon neveu et à recueillir le fruit de cette mauvaise action. J'ai souffert qu'il fut contraint de fuir comme un criminel dans les bras, et que la mère de cet enfant fût victime de ton amitié. J'ai laissé flâner notre fille, encore au berceau, avec le fils d'un homme qui, sans cela, aurait eu en partage la moitié de notre butin illégitime. Mais l'adversité qui vient de nous frapper si subitement a revêtu ma conscience. Plûtôt perdre la moitié de ma fortune que de vivre avec le remords au cœur.

La comtesse regardait son mari d'un air presque méprisant. Après un long silence, elle dit, avec une douceur très-habilement jouée :

Eh bien, soit ! je me rends à tes désirs, dussions-nous retourner en Espagne plus pauvres que nous n'en sommes partis. Prends la clef de ton cabinet et va te nantir de tout ce que tu jugeras digne d'é-

tre emporté dès à présent. Moi, je verrai ce que je puis sauver de notre naufrage, et j'irai te rejoindre ensuite. Ecris-moi bientôt pour me faire connaître le lieu de ton exil, et séparons-nous en bonne intelligence.

C'est un privilège des natures fortes d'exercer sur les esprits faibles un empire dont elles peuvent aussi bien abuser que faire bon usage. Le comte del Tesoro aurait été incapable de quitter sa femme avec colère, lors même qu'elle ne lui eût pas accordé ces concessions douteuses. Les paroles de dona Louisa le calmèrent ; il lui prit les mains avec amour et l'embrassa avec effusion. Puis il passa dans son cabinet, et revint bientôt causer avec elle d'affaires de moindre importance.

Je te recommanderai à la protection du marquis de Vallida, dit-il au moment de se retirer.

Si je ne me trompe, mon titre de mère de Paula m'y recommande déjà suffisamment.

Que ne sommes-nous encore libres de disposer de notre fille ! reprit le comte, les traits assombris. Comme nous nous réjouirions de la voir simer d'un jeune homme qui tient une si belle conduite envers nous dans notre désolante situation !

Tu prenus mes paroles trop au sérieux, Gomez ; je n'ai fait là qu'une simple conjecture.

Ces derniers jours m'ont révélé en Rodriguez des qualités si rares que je m'estimerais heureux de pouvoir le nommer mon fils.

Quelle versatilité ! Et votre sexe se dit le sexe fort ! Rappelle-toi comment tu parlais du marquis lorsqu'il abandonna la cause de l'Espagne ! Et parce qu'il montre quelques égards à deux dames

dont l'une est la plus jolie personne de Caracas ; parce qu'il fait preuve de cette sensibilité qu'on décore du terme banal de *bon cœur*, tu découvres tout à coup en lui l'idéal d'un gendre ! Vraiment, sans la femme, tu renieras ton serment, ton origine, et tu t'associeras à la révolution ! Don Escudero a-t-il perdu dans ton estime parce qu'il partage ton sort, et don Rodriguez a-t-il gagné dans ton opinion parce qu'il est du nombre de ceux qui l'ont destitué et banni ? Je suis reconnaissant à ce jeune homme de ses bons procédés ; j'attends de lui d'autres services encore ; mais j'espère bien que son parti ne se maintiendra pas longtemps au pouvoir. Et quand l'Espagne aura fait rentrer dans l'obéissance ses sujets rebelles, nous verrons qui tu préféreras pour mari de ta fille, ou du fonctionnaire honoré de nouvelles charges, ou du chef d'insurrection dont la tête sera mise à prix.

Plus don Gomez restait en présence de sa femme, plus il en subissait l'ascendant. Sans prendre d'informations plus exactes sur son neveu, sans demander comment dona Louisa l'avait rencontré, sans exhorter cette dernière à le traiter plutôt en parent qu'en ennemi, il se retira, et la comtesse, épuisée de ses efforts pour soutenir l'entretien, se fit conduire à son lit de repos, où elle s'endormit d'un sommeil agité.

Le comte trouva dans la pièce contiguë Paula et don Rodriguez. Ils n'avaient pas eu ensemble une conversation très-animée, et pourtant l'heure qui venait de s'écouler leur avait paru bien courte, tant était vif leur secret plaisir de se voir réunis !

ROBERT HELLER.

(La suite au prochain numéro).